

**2016-11-128-DEEJ**

**nomenclature: 9.1.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – COLLÈGE LANGEVIN WALLON**

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

### **ABSENTS EXCUSÉS**

Mme DELAVENNE  
M. CLAVERIE

### **ABSENT :**

M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



## **2016-11-128-DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT - COLLÈGE LANGEVIN WALLON**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son projet éducatif territorial et de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Tarnos met, depuis plusieurs années, en partenariat avec le collège Langevin Wallon un certain nombre d'actions éducatives partagées.

Ainsi, plusieurs actions sont menées et notamment :

- le partenariat avec l'école de musique pour les classe de 6ème aménagement musique
- la mise en place et l'animation d'ateliers par le service municipal jeunesse le mardi et ou le jeudi
- la mise en place d'actions de prévention avec la police municipale
- des actions ponctuelles présentant un intérêt éducatif

La convention étant parvenue à échéance, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour la rentrée prochaine, de nouvelles contraintes d'emploi du temps ont été imposées dans le cadre de la réforme des collèges. Après plusieurs échanges avec l'administration du collège, il a été possible de maintenir 2 heures d'aménagement musique pour une vingtaine d'élèves de musique. Un jour par semaine, ceux-ci terminent donc leurs cours à 15 heures et viendront en suivant à l'école municipale de musique pour y être pris en charge entre 15 h 15 et 18 h 15.

Monsieur le Maire souligne la concertation entre la Ville et le Collège qui entoure ces conventions annuelles et qui permet de les faire régulièrement évoluer, au plus grand bénéfice des collégiens de notre ville.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention.

### **DÉLIBÈRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2016-2017.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 14 novembre 2016

Le Maire

